

Vous trouverez ci-dessous les sujets tombés lors de l'épreuve du Grand Oral de "Libertés et droits fondamentaux" pour la session 2014 du CRFPA de Nantes:

L'impartialité du juge.

La justice française protège-t-elle efficacement les droits et libertés fondamentaux ?

Tous les actes de l'administration sont-ils soumis au contrôle du juge ?

L'apport de la QPC à la protection des droits fondamentaux.

Dialogue des juges et droits fondamentaux.

La justice du XXIe siècle : de nouvelles perspectives pour la protection des droits fondamentaux ?

La motivation des décisions de justice.

La loyauté de la preuve.

Article 16 de la DDHC : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ».

Y a-t-il encore des droits fondamentaux à conquérir ?

Droits de l'homme et démocratie sont-ils compatibles ?

Droit à la vie et droit de mourir dans la dignité ?

Nouvelles technologies et protection de la vie privée.

Le droit au respect de la vie privée et familiale.

Liberté d'expression et atteinte à la dignité humaine.

Devoir de réserve des agents publics et liberté d'expression.

Liberté d'association et ordre public.

L'égalité est-elle compatible avec des discriminations positives ?

Laïcité et liberté religieuse.

Qu'est devenu le mariage ?

Peut-on parler d'un droit à l'enfant ?

Cass. avis, 22 septembre 2014 : « Le recours à l'assistance médicale à la procréation, sous forme d'une insémination artificielle avec donneur anonyme à l'étranger, ne fait pas obstacle au prononcé de l'adoption, par l'épouse de la mère, de l'enfant né de cette procréation, dès lors que les conditions légales de l'adoption sont réunies et qu'elle est conforme à l'intérêt de l'enfant ». Commentez.

Dans sa décision des 10 et 11 octobre 1984, Loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse, le Conseil constitutionnel affirme que la liberté d'expression constitue une « liberté fondamentale, d'autant plus précieuse que son exercice est l'une des garanties essentielles du respect des autres droits et libertés et de la souveraineté nationale ». Qu'en pensez-vous ?